

Annexe 2
Attestation relative à l'éligibilité à l'accès à l'emploi titulaire

NOM (de famille et d'usage) :
 PRÉNOMS :
 DATE DE NAISSANCE :
 FONCTIONS EXERCÉES :
 ADMINISTRATION ACTUELLE OU DERNIÈRE ADMINISTRATION :

- Remplit les conditions d'accès au CDI au 13 mars 2012 avec une quotité de service égale ou supérieure à 70 % d'un temps complet (conditions définies aux articles 8 et 9 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012) ;
- Bénéficie d'un CDI avec une quotité de service égale ou supérieure à 70 % d'un temps complet à la date du 31 mars 2011 (sur le fondement des articles 4 ou 6, 1er alinéa de la loi du 11 janvier 1984 ou du I de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000) ;
- Bénéficie d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70 % d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin permanent de l'administration (sur le fondement des articles 4, ou 6, 1er alinéa de la loi du 11 janvier 1984. Au moins deux années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies dans les quatre ans précédant le 31 mars 2011 et au moins quatre années doivent avoir été accomplies à la date de clôture des inscriptions - dans le cas contraire ne pas cocher la case) ;
- Bénéficie d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70 % d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin temporaire (sur le fondement des articles 3, 9ème alinéa ou 6, 2ème alinéa de la loi du 11 janvier 1984. Au moins quatre années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies dans les cinq ans précédant le 31 mars 2011 - dans le cas contraire ne pas cocher la case).

Au vu des informations à la disposition des services de gestion vous remplissez les conditions d'éligibilité prévues aux articles 2 et 4 de la loi du 12 mars 2012 pour vous présenter aux recrutements réservés du niveau de la catégorie (préciser A, B ou C)

Les épreuves reposant principalement sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, il vous est conseillé de candidater au recrutement réservé pour l'accès à l'emploi titulaire du corps dont les missions correspondent au plus près de celles que vous avez exercées : (préciser corps et éventuellement grade pour les corps de catégorie C)

NOM, Prénom de l'agent :
 Services pris en compte pour l'accès aux recrutements réservés à la date du (date de clôture des inscriptions au recrutement)

Fondement juridique du contrat (articles 3, 9ème alinéa, 4, 6, 1er alinéa, 6, 2ème alinéa de la loi du 1984, I de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000)	Administration signataire du contrat ou de l'attestation d'engagement	Affectation (pour le compte de quelle administration l'agent a exercé, préciser s'il s'agit d'une UMR)	Niveau de catégorie des fonctions (A, B ou C)	Fonctions exercées	Quotité de services	Période (du / au) <i>Préciser le cas échéant si CDI</i>	...An/...mois/ ...jours <u>(selon les règles de décompte de l'ancienneté prévu aux 5ème et 6ème alinéas du I de l'article 4 de la loi du 12 mars 2012)</u>
TOTAL des services en :							
- catégorie A							
- catégorie B							
- catégorie C							
- toutes catégories confondues							

NB : l'agent devra fournir les pièces justificatives (copies des contrats, attestations d'emploi, etc.) de ses services publics effectifs au bureau en charge de la vérification de la recevabilité de sa candidature.

Fait le

NOM et Prénom du responsable du service de gestion des ressources humaines

Cachet du service

Signature du Responsable RH